

**DEPARTEMENT  
DU  
VAL-DE-MARNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité – Fraternité

**MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES**

**Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35  
Membres en exercice : 35**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

**L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le jeudi 13 avril, 20 heures,**

**Le Conseil municipal, dûment convoqué le 7 avril 2023, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Françoise Lecoufle, son Maire en exercice.**

Françoise LECOUFLE, présente  
Philippe LLOPIS, présent  
Philippe GERBAULT, présent  
Dorothee BRODHAG, donne pouvoir à Martine VALLET  
Daniel GASNIER, donne pouvoir à Dominique RODRIGUEZ  
Corine KOJCHEN, présente  
Ambroise TOIN, présent  
Aïcha GASSET, présente  
Dominique RODRIGUEZ, présent  
Peggy TRONY, présente  
Gilles DAUVERGNE, présent  
Romain BLONDEL, présent  
Eric LEANDRE, présent  
Cathy BRUN, donne pouvoir à André BLANCHET  
Carol GAIN, donne pouvoir à Françoise LECOUFLE  
Marie-Laure BATAILLE, donne pouvoir à Philippe GERBAULT  
Rosa LOPES, présente  
Martine VALLET, présente  
Kamel NEBBACHE, donne pouvoir à Rosa LOPES  
Jennifer RAFFRAY, donne pouvoir à Ambroise TOIN  
Ibra FAYE, présent  
Sylvain AUBERT,  
Martine MUNOZ, donne pouvoir à Romain BLONDEL  
Thierry JACQUARD, présent  
Mahab CHAUDHRY, donne pouvoir à Peggy TRONY  
Manuel ALBUQUERQUE, donne pouvoir à Françoise LECOUFLE  
Martine MEDAILLE, présente  
Cédric LONGATTE, présent  
Christine LIAMBO, donne pouvoir à Ibra FAYE  
André BLANCHET, présent  
Aurélie ARCHIMEDE, donne pouvoir à Ambroise TOIN  
Dalila SIDHOUM, présente  
Delphine BORGNA, présente  
Stéphane KOZJAN, présent  
Rachida BOULILA, présente

**Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE  
Secrétaire de la séance : Dominique RODRIGUEZ**

**Ordre au sein de la séance : 1**

**Délibération n° 2023-DEL-019 : Désignation du secrétaire de la séance du Conseil municipal en date du 13 avril 2023.**

## Commune de Limeil-Brévannes

### Séance du Conseil municipal du jeudi 13 avril 2023

Délibération n° 2023-DEL-019

**Objet :** Désignation du secrétaire de la séance du Conseil municipal en date du jeudi 13 avril 2023.

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-15 et L. 2121-29 ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne, au début de chacune de ses réunions, un secrétaire de séance pris parmi ses membres ;

Considérant la tenue de la séance en date du jeudi 13 avril 2023 ;

Oùï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Conseiller municipal est nommé aux fonctions, qu'il accepte, de secrétaire pour la séance du Conseil municipal en date du jeudi 13 avril 2023.

Article 2 : La présente délibération est susceptible de recours par un tiers une fois rendue exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication électronique sur le site de la ville ([www.limeil-brevannes.fr](http://www.limeil-brevannes.fr)), ou à son affichage, ou à sa notification ainsi qu'à sa transmission à la Préfecture du Val-de-Marne. Le délai de recours est de deux mois et il doit être porté devant le Tribunal administratif de Melun, 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, publiée sur le site internet de la Commune (<http://www.limeil-brevannes.fr>) et conservée au registre des actes administratifs.


Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture du  
Val-de-Marne le 25/4/2023  
Publié le 26/4/2023  
Notifié le.....  
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Pour le Maire et par délégation  
Yasmina KHERMACHE  
Directrice Générale des Services

Le secrétaire,

  
Dominique RODRIGUEZ

Le Maire,

  
Françoise LECOUFLE

